

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu le mandat de la part de tous les États-membres pour négocier avec les États-Unis en vue de conclure un accord commercial bilatéral, le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI ou TAFTA). C'est l'aboutissement de plusieurs années de lobbying des groupes industriels et financiers européens et états-uniens. Les tractations sont secrètes et à l'initiative de lobbies comme le "Trans-Atlantic Business Council" ou le "European Round Table of industrialists", sans contrôle citoyen ni communication.

Ce projet d'accord reste dans l'esprit de l'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement) qui a été abandonné en 1998 suite à une forte mobilisation populaire.

Le partenariat transatlantique serait un des accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement les plus importants jamais conclus, représentant la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux planétaires.

Il privilégie les investisseurs et les multinationales au détriment des peuples et des États.

QUELQUES FACETTES DE CE PROJET D'ACCORD TRANSATLANTIQUE

La réduction des droits de douane restants et le nivellement par le bas des droits sociaux

La libéralisation des échanges créera une mise en concurrence des entreprises, qui pour rester compétitives, demanderont une baisse de leurs contributions sociales et impôts. L'État Français verra alors ses ressources diminuer et donc ses déficits augmenter. L'État ne pourra plus assurer ses missions de redistribution. Le secteur privé pourra alors s'emparer, entre autres, de la Sécurité Sociale et du système des Retraites, au risque d'augmenter les inégalités entre citoyens.

La marchandisation de nouveaux pans entiers de l'économie

Tels que l'Éducation, la Santé ou la gestion des déchets, qui sont des services d'intérêt général. L'exemple de la remunicipalisation de la distribution de l'eau à Paris ou Viry-Châtillon, bientôt à Berlin, prouve que les citoyens ne veulent pas payer pour les bénéfices des entreprises privées mais pour la qualité d'un service.

La remise en cause des normes sociales, sanitaires et environnementales

Nous pouvons craindre le démantèlement progressif de la CAF ou de l'Assurance Maladie, l'essor des OGM, la mise sur le marché de volailles désinfectées aux solutions chlorées et du bœuf aux hormones ainsi que l'exploitation des gaz de schiste.

Un frein à la relocalisation de l'économie et l'augmentation de la pollution

L'augmentation des échanges transatlantiques se traduira par une augmentation des transports de marchandises au détriment de notre écosystème. Il est préférable de relocaliser les activités pour l'emploi et la planète.

La remise en cause des institutions judiciaires publiques

Le projet d'accord prévoit que le "règlement des différends" entre les acteurs privés et les États se fasse en-dehors de toute juridiction publique. Les instances d'arbitrage concernant d'éventuelles "entraves au profit", gérées par des avocats d'affaires, échapperont à toute juridiction publique et pourront infliger aux États de très lourdes amendes. Dans le cadre d'un accord de libre-échange similaire (ALENA), la compagnie Lone Pine Resources demande actuellement une compensation de 250 millions de dollars à la province du Québec alléguant que le moratoire mis en place par celle-ci viole le «droit» de la société Lone Pine Resources de pratiquer l'exploitation des gaz de schiste.

EXIGEONS L'ARRÊT DE CES NÉGOCIATIONS QUI PRIVILÉGIENT LA CONCURRENCE SAUVAGE AU DÉPEND DE LA COOPÉRATION !

Rendez-vous le vendredi 4 avril 20h30 à Étampes pour la conférence-débat organisée par ATTAC Sud Essonne avec Frédéric VIALE (économiste, membre du conseil scientifique d'ATTAC)